

## Annexe: Demande UNE-EN ISO 14001

1. Documentation général à envoyer avec cette demande:

- Organigramme de l'entité, et si nécessaire, les organigrammes des différents sites objet de certification.
- Liste des documents applicables au système pour lequel la certification se sollicite (au minimum le manuel et les procédures générales) avec indication de ses états de révision/ édition et date.
- Plan de la localisation de l'entité et moyen d'accès.
- Horaires de l'entité (bureaux et production).

2. Indiquez laquelle des deux options suivantes choisissez-vous pour le début du processus :

Analyse de la documentation de votre système dans les bureaux d'AENOR INTERNACIONAL : dans ce cas, envoyer une copie en vigueur de votre Manuel et des Procédures Générales des Systèmes avec la demande de certification.

Analyse de la documentation de votre système dans vos installations.

3. Date prévu pour la Visite Préalable : .....

## Annexe: Demande UNE-EN ISO 14001+ Règlement EMAS

Dans le cas de demander la vérification environnementale selon le Règlement EMAS, avant de planifier l'audit, il est nécessaire avoir à disposition de l'équipe auditeur, en plus des conditions spécifiques pour la norme UNE-EN ISO 14001, la déclaration environnementale.

### Conditions particulières de cette certification :

La signature de ce contrat implique :

- Accepter intégralement ce qui est établi dans le Règlement General des Marques de Conformité des Systèmes de Management d'AENOR, au quel préalablement, vous avez eu accès.
- Le compromis pour obtenir la certification :
  - Vous disposez d'un système documenté (manuel, procédures, etc.)
  - Le système est implanté dans sa totalité depuis au moins trois mois.
  - Postérieurement à l'audit de certification d'AENOR INTERNACIONAL, il se mènera à bien des audits internes pour toutes les activités référencées dans cette demande, ainsi qu'une révision du système par la direction.
  - Vous disposez d'une procédure et d'un registre de réclamations de clients à la disposition d'AENOR INTERNATIONAL, dans le cadre de l'activité demandée.
  - Les registres qui démontrent l'accomplissement des conditions techniques de la certification sollicitée, ils seront conservés pour une durée d'un minimum de trois ans après la certification, sauf si la demande est faite valoir à AENOR INTERNATIONAL, qui en décidera à ce sujet.